

**DÉPARTEMENT DES LANDES****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ****Nombre de Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 08

**Nombre de suffrages
exprimés**

Pour : 08

Contre : 00

Abstentions : 00

*Séance ordinaire du 13 décembre 2021 à 19h00**Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,
Maire***Membres présents** : BEAUMONT Pascal, BERGERET
Nathalie, DAVASAGAEN Patricia, LAFITTE Jean-Baptiste,
LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse,
MOUNET Nathalie, THEUX Sabine.**Excusés** : BORTHAYRE Guy, DELHOSTE Jean-Luc,
PORTASSAU Joël.**Secrétaire de séance** : THEUX Sabine***DEL 2021_12_01: DM N°1-Intégration des terres communales dans l'actif***

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que Madame Jeanne d'Albret de son vivant a fait don de terres agricoles à la commune de Miramont-Sensacq.

Considérant qu'il convient, à ce jour, d'intégrer ces terres dans l'actif de la commune par le biais d'une décision modificative.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'intégration de ces terres dans l'actif de la commune
- De prendre la décision modificative suivante

SECTION INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Opération	Article	Chapitre	Montant	Opération	Article	Chapitre	Montant
	2111	041	2130627,70		10251	041	2130627,70
TOTAL			2130627,70	TOTAL			2130627,70

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'intégration des terres dans l'actif de la commune,
- Approuve la DM ci-dessus,

Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus**Pour extrait certifié conforme*Le Maire,
Pascal BEAUMONT*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*